

Ressources énergétiques

[Traduction]

LES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE CONFÉRENCE SUR LES
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE TERRE-NEUVE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement pour les raisons suivantes. Étant donné que Terre-Neuve connaît un taux de chômage élevé qui est toujours de deux fois plus élevé que la moyenne nationale, et étant donné que les politiques d'expansion régionale du gouvernement n'ont aucune incidence positive sur la situation, j'aimerais demander le consentement unanime de la Chambre pour proposer, appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter):

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait organiser une conférence sur les perspectives économiques de Terre-Neuve.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

[Français]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'ESCOMPTE COMPENSÉ SUR LE PRIX DE L'ESSENCE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente.

Étant donné qu'un nombre toujours croissant de Canadiens se demandent pourquoi on a rationné l'essence aux États-Unis, et l'augmentation subite de son prix au Canada, je propose, appuyé par le député de Lotbinière (M. Fortin):

Que la Chambre étudie sans délai l'opportunité d'émettre aux consommateurs d'essence un escompte sur le prix qu'ils ont à payer afin de contribuer à un plus juste équilibre entre la production nationale brute et le revenu national brut.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

[M. l'Orateur.]

[Traduction]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE RENVOI AU COMITÉ DE LA QUESTION DU TRANSFERT
DE COMPÉTENCE ADMINISTRATIVE DES HÔPITAUX—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je désire présenter une motion conformément au Règlement 43. La politique du gouvernement qui consiste à transférer les hôpitaux d'anciens combattants aux provinces, aux municipalités ou à d'autres organismes, préoccupe énormément les groupes d'anciens combattants de tout le pays. Ils doutent que leurs intérêts soient respectés conformément aux engagements du gouvernement.

Pour apaiser les craintes de ces organisations et des anciens combattants invalides, je propose, appuyé par le député de Middlesex (M. Frank):

Que la question soit renvoyée au comité permanent des affaires des anciens combattants, pour que le comité visite les hôpitaux d'anciens combattants afin d'établir si la politique du gouvernement sert bien les intérêts des anciens combattants et de faire rapport de ses conclusions à la Chambre.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

[Français]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS DE LA MATAPÉDIA ET
DE LA GASPÉSIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente.

Étant donné que les régions de la Matapédia et de la Gaspésie sont totalement dépourvues de toute activité en vertu des projets REXFOR, et qu'une intervention immédiate du gouvernement fédéral est urgente pour assurer à ces régions un redressement économique et social, et ce, de façon efficace et continue, je propose, appuyé par l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin):

Que la Chambre tienne un débat spécial dans le but de réviser la participation du gouvernement fédéral dans ces projets en collaboration avec le gouvernement du Québec pour assurer une relance économique de cette région particulièrement oubliée, et compte tenu du taux effarant de chômage et d'assistance sociale qu'on trouve dans cette région.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.